

SICAV de droit français

**LAZARD PATRIMOINE
CROISSANCE**

RAPPORT ANNUEL

au 31 mars 2023

**Société de gestion : LAZARD FRERE GESTION SAS
Dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE
Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES**

LAZARD FRERE GESTION SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	12
3. Rapport de gestion	15
4. Informations réglementaires	18
5. Certification du Commissaire aux Comptes	24
6. Comptes de l'exercice	31
7. Annexe(s)	55
Information SFDR	56

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Patrimoine Croissance

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Patrimoine Croissance - Action M
Code ISIN :	FR0014008GH9
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	+33 (0)1 44 13 04 61
Autorité compétente :	L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Pays d'autorisation et agrément :	Ce produit est autorisé en France. Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS.
Date de production du document :	23/12/2022

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Maturité : Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (5 ans).

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :

- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Autres informations :

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Affectation des sommes distribuables :

- **Affectation du résultat net :** Capitalisation
- **Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : **5 ans**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<i>Minimum</i>		<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>	
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	3 210 €	5 540 €
	Rendement annuel moyen	-67,9%	-11,2%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 790 €	5 540 €
	Rendement annuel moyen	-12,1%	-11,2%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 630 €	13 730 €
	Rendement annuel moyen	6,3%	6,6%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	12 920 €	15 940 €
	Rendement annuel moyen	29,2%	9,8%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2019 - 14/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/01/2014 - 14/01/2015

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2020 - 14/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	58 €	400 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,6%	0,6% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,2% avant déduction des coûts et de 6,6% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,5% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	52 €
Coûts de transaction	0,1% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liées aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
 Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
 Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
 Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=PCM

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Patrimoine Croissance

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Patrimoine Croissance - Action C
Code ISIN :	FR0000292302
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	+33 (0)1 44 13 04 61
Autorité compétente :	L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Pays d'autorisation et agrément :	Ce produit est autorisé en France. Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS.
Date de production du document :	23/12/2022

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Maturité : Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (5 ans).

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :

- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Autres informations :

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Affectation des sommes distribuables :

- **Affectation du résultat net :** Capitalisation
- **Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : **5 ans**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<i>Minimum</i>		<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>	
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	3 090 €	5 290 €
	Rendement annuel moyen	-69,1%	-12,0%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 440 €	5 290 €
	Rendement annuel moyen	-15,6%	-12,0%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 200 €	13 180 €
	Rendement annuel moyen	2,0%	5,7%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	12 400 €	15 300 €
	Rendement annuel moyen	24,0%	8,9%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2019 - 14/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/01/2014 - 14/01/2015

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2020 - 14/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	618 €	1 966 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,3%	3,3% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,0% avant déduction des coûts et de 5,7% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,0% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	194 €
Coûts de transaction	0,1% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0,2%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	19 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=PCC

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Patrimoine Croissance

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Patrimoine Croissance - Action D
Code ISIN :	FR0013295599
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	+33 (0)1 44 13 04 61
Autorité compétente :	L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Pays d'autorisation et agrément :	Ce produit est autorisé en France. Ce produit est autorisé en accord avec la Directive UCITS.
Date de production du document :	23/12/2022

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Maturité : Ce produit ne dispose pas d'une date d'échéance

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. Ce produit ne convient pas aux investisseurs ne disposant pas de l'horizon d'investissement recommandé (5 ans).

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :

- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Autres informations :

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Distribution
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Distribution

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée : **5 ans**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<i>Minimum</i>		<i>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</i>	
Tension	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	3 050 €	4 300 €
	Rendement annuel moyen	-69,5%	-15,5%
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8 170 €	4 300 €
	Rendement annuel moyen	-18,3%	-15,5%
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10 170 €	12 770 €
	Rendement annuel moyen	1,7%	5,0%
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	12 160 €	15 300 €
	Rendement annuel moyen	21,6%	8,9%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/10/2021 - 14/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/03/2013 - 14/03/2014

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 14/08/2020 - 14/08/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

LAZARD FRERES GESTION SAS gère le produit mais les actifs du produit sont conservés par le dépositaire. Par conséquent, un défaut de LAZARD FRERES GESTION SAS serait sans effet sur les actifs du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Les frais présentés ne comportent pas les éventuels frais de contrats d'assurance-vie.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	620 €	1 937 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,3%	3,3% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,3% avant déduction des coûts et de 5,0% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,0% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,0% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	193 €
Coûts de transaction	0,1% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0,2%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	22 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=PCD

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

CHANGEMENT INTERVENU AU COURS DE LA PERIODE ET A INTERVENIR

Le Conseil d'Administration de la SICAV **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Code ISIN : FR0014008GH9) en date du 17/05/2022 a décidé la modification de la rédaction relative à la commission de surperformance dans le prospectus.

Les précisions apportées sont les suivantes :

- La méthode de calcul de la commission de surperformance
- La cohérence entre le modèle de commission de surperformance et les objectifs, la stratégie et la politique de fonds en matière d'investissement
- La fréquence de prélèvement des commissions de surperformance
- Le rattrapage de performances négatives
- La commission du modèle de commissions de surperformance

➤ **Date d'effet : 01/04/2022**

Il a été décidé, pour la SICAV **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Code ISIN : FR0014008GH9), les modifications suivantes :

- 1) Insertion d'une information relative aux investisseurs russes et biélorusses.
- 2) Règlement / Statuts : Suppression de la mention optionnelle relative au plafonnement des rachats (« Gates »).

➤ **Date d'effet 20/06/2022**

Il a été décidé, pour la SICAV **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Code ISIN : FR0014008GH9), les modifications suivantes :

- 1) Insertion d'une « information benchmark » dans le DICI ;
- 2) Mise en conformité avec l'OPC maître.

➤ **Date d'effet 23/08/2022**

Le DICI de la SICAV **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Code ISIN : FR0014008GH9) est passé au DIC PRIIPS (Document d'Information Clé et Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) au 1^{er} janvier 2023, conformément au règlement européen visant à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers destinés aux investisseurs de détail. Dans le cadre du passage au DIC PRIIPS, le prospectus publié comprend l'annexe SFDR.

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats

Noms des Administrateurs	Nombre de mandats	Liste des mandats et fonctions
Mme Aurélia Verchère <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Patrimoine Croissance ▪ Président Directeur Général des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> ○ Phima ○ Salix ○ T3SO ▪ Administrateur de la Sicav Emaxva
M. Philippe Ducret <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président Directeur Général de la Sicav Objectif Sélection ▪ Directeur Général Administrateur des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectif Monde Sicav ○ Objectif Stratégie Long Terme ○ Lazard Patrimoine Croissance ▪ Administrateur de la Sicav Phima
M. Christian Panhard <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président Directeur Général Administrateur de la Sicav Sofibal ▪ Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Japon ▪ Directeur Général Administrateur de la Sicav Objectif Finance Investissements ▪ Directeur Général Administrateur de la Sicav SICAV Haussmann Argenson ▪ Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav Lazard Patrimoine Croissance
Mme Isabelle Lascoux <i>Directeur de Lazard Frères Gestion SAS</i>	2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lazard Patrimoine Croissance ○ Lazard Multi Assets (<i>Sicav à compartiments</i>)
M. Frédéric Buzaré <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du Conseil d'administration de la Sicav 54 Patrimoine ▪ Administrateur des Sicav : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lazard Actions US Concentré ○ Lazard Patrimoine Croissance ○ Gamica ○ Emaxva

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

JETONS DE PRESENCE

La Sicav ne distribue aucun jeton de présence aux administrateurs.

3. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de :

Action C : 1,20%

Action D : 1,24%

Actions M : 2,69%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : 2,78%.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La croissance a surpris favorablement dans les pays occidentaux malgré les efforts des banques centrales pour faire plier l'activité et contrer l'inflation. Les répercussions économiques de la crise énergétique ont finalement été moins importantes que prévues en Europe et l'économie américaine a fait preuve de résistance, les consommateurs continuant de dépenser en puisant dans leur épargne. La croissance chinoise a été freinée par les confinements avant de rebondir fortement après la levée complète des restrictions. Grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la résorption des tensions d'approvisionnement, l'inflation a passé un pic aux Etats-Unis et en Europe. L'amélioration des perspectives économiques semble toutefois fragile. L'inflation sous-jacente se révèle persistante, des signes de retournement de l'économie américaine commencent à apparaître et l'augmentation brutale des taux d'intérêt a mis à jour des fragilités dans le système financier, comme en témoignent la faillite de SVB aux Etats-Unis et le rachat en catastrophe de Credit Suisse par UBS en mars 2023.

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a ralenti pour s'établir à +0,9% sur un an au T4 2022. Les créations d'emplois ont ralenti à +345 000 en moyenne par mois. Le taux de chômage a baissé à 3,5%. La croissance annuelle du salaire horaire a ralenti à +4,2%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +5,0% et +5,6% hors énergie et alimentation.

La Fed a augmenté son taux directeur de +450 points de base pour le porter dans la fourchette de 4,75%-5,00%, avec la séquence suivante : +50 points de base en mai 2022, quatre hausses consécutives de +75 points de base entre juin et novembre 2022, +50 points de base en décembre 2022 et deux hausses de +25 points de base en février et mars 2023.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Fed a annoncé en mai 2022 le début de la réduction de son bilan à partir de juin 2022, au rythme maximum de -47,5 Mds USD par mois puis de -95 Mds USD à partir de septembre 2022. En mars 2023, la Fed a annoncé la création d'un nouveau mécanisme d'accès à la liquidité (« Bank Term Funding Program »).

A l'issue des élections américaines de mi-mandat du 8 novembre 2022, les démocrates ont conservé leur majorité au Sénat et les républicains ont remporté la Chambre des représentants.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a ralenti à +1,8% sur un an au T4 2022. Le PIB a augmenté de +0,9% en Allemagne, +0,5% en France, +1,4% en Italie et +2,6% en Espagne. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé à 6,6%. Le glissement annuel des prix à la consommation a ralenti à +6,9%. Hors énergie et alimentation, l'inflation a accéléré à +5,7% sur un an.

La BCE a remonté ses taux directeurs de +350 points de base, avec la séquence suivante : +50 points de base en juillet 2022, deux hausses de +75 points de base en septembre et en octobre 2022 et trois hausses +50 points de base entre décembre 2022 et mars 2023. Le taux de dépôt est passé de -0,50% à 3,00%, le taux de refinancement de 0% à 3,50% et la facilité marginale de prêts de 0,25% à 3,75%.

S'agissant des mesures non-conventionnelles, la BCE a annoncé en juin 2022 la fin de son programme d'achats d'actifs (APP). En juillet 2022, la BCE a approuvé la création d'un dispositif (« Transmission Protection Instrument ») qui pourrait être activé en cas d'emballement des marges de crédit. En décembre 2022, la BCE a annoncé qu'elle commencera à réduire son bilan à partir de mars 2023, au rythme de 15 Mds d'EUR par mois jusqu'à fin juin 2023.

En France, Emmanuel Macron a été réélu président le 24 avril 2022. Les élections législatives ont débouché sur une majorité relative du parti présidentiel à l'Assemblée nationale. En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Giorgia Meloni a été élue présidente du Conseil le 22 octobre 2022.

En Chine, la croissance du PIB a ralenti pour s'établir à +2,9% sur un an au T4 2022. L'activité a été pénalisée par les confinements et le ralentissement du marché de l'immobilier. Le taux de chômage urbain a baissé à 5,6%. L'inflation a ralenti à +0,7% sur un an. La banque centrale chinoise a baissé son taux directeur de 10 points de base, portant le taux de refinancement à 1 an à 2,75%. Les restrictions sanitaires ont été levées en novembre et décembre 2022.

A l'issue du 20^{ème} Congrès du PCC d'octobre 2022, Xi Jinping a obtenu un troisième mandat en tant que secrétaire général du Parti et de chef des armées. Xi Jinping a formellement été réélu Président de la République pendant la session annuelle du parlement chinois, qui s'est tenue du 4 au 13 mars 2023. A cette occasion, le gouvernement a annoncé viser une croissance « autour de +5,0% » en 2023.

POLITIQUE DE GESTION

L'indice MSCI World des marchés actions mondiaux a baissé de -9,1%. Les marchés européens ont surperformé les marchés américains, l'Euro Stoxx en euros augmentant de +5,1% contre une baisse de -9,3% pour le S&P 500 en dollars. Le Topix en yen a augmenté de +2,9% tandis que l'indice MSCI des actions émergentes en dollars a baissé de -13,3%.

La baisse des marchés mondiaux au cours des douze derniers mois masque une phase de forte baisse au cours des six premiers mois et une phase de forte hausse au cours des six mois suivants. Dans un premier temps, les marchés actions ont été pénalisés par la forte augmentation des taux d'intérêt, la diminution des arrivées de gaz russe en Europe et les confinements en Chine, ces facteurs alimentant les craintes de récession. Dans un second temps, les marchés actions ont été soutenus par les espoirs d'inflexion des politiques monétaires, l'éloignement de la crise énergétique en Europe et la réouverture anticipée de l'économie chinoise.

Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte tension des taux d'intérêt et l'écartement des marges de crédit. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 2,34% à 3,47%, avec un pic à 4,24% le 24 octobre 2022. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand est passé de 0,56% à 2,29%, avec un pic à 2,75% le 2 mars 2023. D'après les indices ICE Bank of America, les spreads de crédit des émetteurs privés européens sont passés de 128 à 155 points de base sur le compartiment investment grade, de 198 à 264 points de base sur le compartiment des financières subordonnées et de 400 à 474 points de base sur le compartiment high yield.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de -2,1% contre le dollar et de -2,8% contre le franc suisse. Il s'est apprécié de +7,0% contre yen et de +4,3% contre la livre sterling. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de -5,0% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a baissé de -20,7%. Le prix du baril de Brent est passé de 107 dollars à 80 dollars avec un pic à 128 dollars début juin.

Dans un tel environnement caractérisé par une remontée généralisée des taux d'intérêt et par un ralentissement progressif de l'activité, la politique de gestion a consisté à garder en portefeuille les sociétés bénéficiant de bonnes perspectives et de « pricing power », mais de diminuer l'exposition générale de l'OPC dans sa composante actions. Celle-ci représentait 67% au 31 mars 2023.

Le solde était pour l'essentiel investi en placements monétaires et en liquidités.

Parmi les principales opérations de l'exercice, on peut noter :

Achat : Deutsche Boerse.

Renforcements : Koné, Smurfit Kappa.

Ventes : Chevron, Otis.

Allègements : Accenture, Air Liquide, Astrazeneca, Axa, BNP, Carrefour, Danone, Small Caps France, Investissement Microcaps, LVMH, Merck, Saint Gobain, Total et Unilever.

Trading : Dassault Systèmes, Essilor, Givaudan, Heineken, Hermès, L'Oréal, M6, Microsoft, Pernod-Ricard, Roche et Sanofi.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	68 718 217,79	55 799 277,09
AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	63 124 729,58	51 491 538,17
LAZARD EURO MONEY MARKET	41 045 473,67	3 476 715,83
HERMES INTERNATIONAL	2 310 030,01	11 438 635,77
L'OREAL	3 729 195,43	8 568 736,51
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	10 661 544,00	429 215,76
OTIS WORLDWIDE CORP-WI		10 107 850,94
TOTALENERGIES SE	544 121,50	9 007 572,55
SANOFI	3 643 857,00	5 558 196,55
CARREFOUR	320 335,00	8 621 402,50

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 33 226 223,06**

- o Change à terme :
- o Future : 33 226 223,06
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR)

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 31/03/2023, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 60,8903 sur une échelle de 0 à 100. Elle est restée supérieure à celle de son univers.

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion (www.lazardfreresgestion.fr).

Investissements en actions et/ou obligations détenues en direct :

L'analyse ESG des titres vifs se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne.

À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne. Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les risques susceptibles d'affecter la durabilité des entreprises ou « Sustainability Risks » (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses) ainsi que les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou « Principal Adverse Impacts » (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets), c'est-à-dire tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présentes sur le site Internet de la société de gestion.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus ;
- 2) des coûts plus élevés ;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation moyenne pondérée des facteurs E, S et G supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de nos partenaires ESG.

La méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs se trouve dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Investissements en OPC

Les OPC sélectionnés en sus des titres vifs relèvent, dans leur majorité, d'un processus ESG au moins équivalent à celui décrit pour les titres vifs.

De plus, pour les OPC gérés par des sociétés de gestion externes, Lazard Frères Gestion prend connaissance de leurs processus d'intégration ESG et sélectionne principalement des fonds relevant d'une intégration ESG au moins équivalente à celle décrite pour les titres vifs ou promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure".

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Prévention et contrôle des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

ART 29 : LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion ; https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard

Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2022 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

effectif au 31-12-2022 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2022 en €	Rémunération variable au titre de 2022 (cash payé en 2023 et différé attribué en 2023) en €
205	20 102 615	29 964 115

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2022 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 848 796
Autres	61	28 469 324
Total	64	34 318 120

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

10 avenue Percier
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

10 avenue Percier
75008 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Paris La Défense, le 13 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield-shaped logo with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/03/2023 en EUR

ACTIF

	31/03/2023	31/03/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	700 113 432,38	707 042 318,39
Actions et valeurs assimilées	328 384 656,99	381 809 064,61
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	328 384 656,99	381 809 064,61
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances	993 698,07	1 002 721,35
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	993 698,07	1 002 721,35
Titres de créances négo­cia­bles	993 698,07	1 002 721,35
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif	370 039 023,24	323 801 568,18
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	370 039 023,24	323 801 568,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	696 054,08	428 964,25
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	696 054,08	428 964,25
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	499 962,25	2 254 352,96
Opérations de change à terme de devises		
Autres	499 962,25	2 254 352,96
COMPTES FINANCIERS	1 455 118,29	817 572,99
Liquidités	1 455 118,29	817 572,99
TOTAL DE L'ACTIF	702 068 512,92	710 114 244,34

PASSIF

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	660 937 284,84	655 908 436,59
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	906,23	1 384,06
Report à nouveau (a)		200,02
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	38 759 289,40	51 296 133,19
Résultat de l'exercice (a, b)	-996 172,09	-5 660 407,63
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	698 701 308,38	701 545 746,23
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	641 999,17	287 026,75
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	641 999,17	287 026,75
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	641 999,17	287 026,75
Autres opérations		
DETTES	955 376,51	7 711 874,62
Opérations de change à terme de devises		
Autres	955 376,51	7 711 874,62
COMPTES FINANCIERS	1 769 828,86	569 596,74
Concours bancaires courants	1 769 828,86	569 596,74
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	702 068 512,92	710 114 244,34

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0622		28 181 874,35
EC EURUSD 0623	28 259 612,73	
RY EURJPY 0622		5 004 150,38
RY EURJPY 0623	4 966 610,33	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	9 221 206,67	11 047 267,22
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	9 221 206,67	11 047 267,22
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	176 790,23	2 902,97
Autres charges financières		
TOTAL (2)	176 790,23	2 902,97
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	9 044 416,44	11 044 364,25
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	10 060 180,21	16 865 273,13
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 015 763,77	-5 820 908,88
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	19 591,68	160 501,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-996 172,09	-5 660 407,63

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence	
Tcn en Euro	Tcn en devises
Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan - 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans	Taux officiels principaux des pays concernés

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

o **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

o **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

o **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

Actif brut

x taux de frais de fonctionnement et de gestion

x nb jours entre la VL calculée et la VL précédente

365 (ou 366 les années bissextiles)

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat de l'OPC versé intégralement à la société de gestion.

L'OPC effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions. Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	C	1,480%	
		D	1,480%	
		M	0,05%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,020%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les actions	4,50%	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Actions, obligations, titres de créance, change	De 0 à 0,40%
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de surperformance	Actif net	C, D	25% de la surperformance au-delà de l'indice composite de référence	
		M	Néant	

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par l'action de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/04/2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

L'action de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).

L'action de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 25% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31/03/2023.

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D	Distribution	Distribution
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2023 en EUR

	31/03/2023	31/03/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	701 545 746,23	693 603 639,81
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	65 529 489,61	99 721 110,13
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-72 687 240,31	-162 405 142,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	40 448 676,98	57 898 473,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-649 553,12	-2 580 330,84
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 057 518,12	629 169,98
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 373 177,46	-3 193 220,38
Frais de transactions	-845 107,12	-1 199 070,12
Différences de change	1 362 557,66	5 178 004,62
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-30 219 757,64	19 666 475,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	147 763 513,18	177 983 270,82
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-177 983 270,82	-158 316 795,27
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	249 454,44	883 941,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	678 418,69	428 964,25
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-428 964,25	454 977,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-3 701 535,24	-745 752,17
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-90 643,91
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 015 763,77	-5 820 908,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	698 701 308,38	701 545 746,23

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	993 698,07	0,14
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	993 698,07	0,14
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	33 226 223,06	4,76
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	33 226 223,06	4,76
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances	993 698,07	0,14						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 455 118,29	0,21
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 769 828,86	0,25
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances	498 803,87	0,07	494 894,20	0,07						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 455 118,29	0,21								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 769 828,86	0,25								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	37 242 675,07	5,33	9 011 676,34	1,29			26 641 591,89	3,81
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers					821 031,21	0,12		
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers							1 769 828,86	0,25
HORS-BILAN								
Opérations de couverture					4 966 610,33	0,71	28 259 612,73	4,04
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	361 962,25
	Coupons et dividendes en espèces	138 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		499 962,25
DETTES		
	Rachats à payer	8 522,18
	Frais de gestion fixe	884 527,65
	Frais de gestion variable	62 326,68
TOTAL DES DETTES		955 376,51
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-455 414,26

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C		
Actions souscrites durant l'exercice	115 708,440	54 290 207,43
Actions rachetées durant l'exercice	-151 455,566	-70 676 738,55
Solde net des souscriptions/rachats	-35 747,126	-16 386 531,12
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 317 016,806	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D		
Actions souscrites durant l'exercice	1 790,000	398 581,50
Actions rachetées durant l'exercice	-51,000	-10 735,84
Solde net des souscriptions/rachats	1 739,000	387 845,66
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	207 797,886	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M		
Actions souscrites durant l'exercice	779 038,0190	10 840 700,68
Actions rachetées durant l'exercice	-138 072,9661	-1 999 765,92
Solde net des souscriptions/rachats	640 965,0529	8 840 934,76
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	641 071,7189	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2023
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	9 301 904,29 1,50 62 324,27 0,01
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	690 616,57 1,50 2,41

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	31/03/2023
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 332,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	993 698,07
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			217 074 357,75
	FR0007074695	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	61 528 320,00
	FR0010365288	Lazard Actions Emergentes I	3 786 320,70
	FR0000294613	Lazard Alpha Europe A	4 179 060,00
	FR0010828913	LAZARD ALPHA EURO SRI I	4 129 930,00
	FR0010952788	LAZARD CAPITAL FI PVC EUR	888 180,00
	FR0010586024	LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C	6 217 050,00
	FR0010751008	LAZARD EURO CREDIT SRI RC EUR	3 849 639,54
	FR0010941815	LAZARD EURO MONEY MARKET	48 064 960,79
	FR0000027609	LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	3 864 941,89
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	24 737 552,04
	FR0011042811	LAZARD INVESTISSEMENT MICROCAPS	5 314 320,00
	FR0000004012	LAZARD JAPON A Act -A-	6 734 100,00
	FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO I	11 405 125,00
	FR0010262436	LAZARD SMALL CAPS FRANCE PART A	12 058 840,00
	FR0012044519	LAZARD WORLD INNOVATION IC	12 523 550,00
	FR0013305844	NORDEN SMALL TC	1 137 987,79
	FR0000299356	NORDEN SRI	6 654 480,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			217 074 357,75

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		200,02
Résultat	-996 172,09	-5 660 407,63
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-996 172,09	-5 660 207,61

	31/03/2023	31/03/2022
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 060 119,14	-5 260 441,68
Total	-1 060 119,14	-5 260 441,68

	31/03/2023	31/03/2022
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-53 350,31	-399 765,93
Total	-53 350,31	-399 765,93

	31/03/2023	31/03/2022
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	117 297,36	
Total	117 297,36	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	906,23	1 384,06
Plus et moins-values nettes de l'exercice	38 759 289,40	51 296 133,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	38 760 195,63	51 297 517,25

	31/03/2023	31/03/2022
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	35 524 829,57	47 604 041,36
Total	35 524 829,57	47 604 041,36

	31/03/2023	31/03/2022
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D		
Affectation		
Distribution	2 697 216,56	3 692 575,24
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 075,45	898,68
Capitalisation		
Total	2 699 292,01	3 693 473,92
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	207 797,886	206 058,886
Distribution unitaire	12,98	17,92

	31/03/2023	31/03/2022
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	536 074,05	1,97
Total	536 074,05	1,97

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Actif net Global en EUR	644 526 164,49	589 545 659,73	693 603 639,81	701 545 746,23	698 701 308,38
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C en EUR					
Actif net	584 408 790,83	552 732 606,60	647 329 932,30	651 300 134,48	641 670 764,45
Nombre de titres	1 539 930,695	1 619 909,702	1 489 262,993	1 352 763,932	1 317 016,806
Valeur liquidative unitaire	379,50	341,21	434,66	481,45	487,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,31	8,39	7,03	35,19	26,97
Capitalisation unitaire sur résultat	0,65	1,22	0,82	-3,88	-0,80
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D en EUR					
Actif net	60 117 373,66	36 813 053,13	46 273 707,51	50 244 030,51	47 273 103,57
Nombre de titres	296 719,248	204 116,000	206 691,000	206 058,886	207 797,886
Valeur liquidative unitaire	202,60	180,35	223,87	243,83	227,49
Distribution unitaire sur +/- values nettes	1,78	4,46	3,62	17,92	12,98
Distribution unitaire sur résultat	0,35	0,69	0,44		
Crédit d'impôt unitaire	0,13	0,16	0,093		(*)
Capitalisation unitaire sur résultat				-1,94	-0,25
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M en EUR					
Actif net				1 581,24	9 757 440,36
Nombre de titres				106,6660	641 071,7189
Valeur liquidative unitaire				14,82	15,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				0,01	0,83
Capitalisation unitaire sur résultat					0,18

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	34 000	6 101 300,00	0,87
MERCK KGA	EUR	4 500	771 975,00	0,11
TOTAL ALLEMAGNE			6 873 275,00	0,98
ETATS-UNIS				
MICROSOFT CORP	USD	60 000	15 921 579,46	2,28
TOTAL ETATS-UNIS			15 921 579,46	2,28
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	200 000	9 600 000,00	1,37
TOTAL FINLANDE			9 600 000,00	1,37
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	112 000	17 270 400,00	2,47
AXA	EUR	390 000	10 984 350,00	1,57
BNP PARIBAS	EUR	147 044	8 118 299,24	1,16
BUREAU VERITAS	EUR	437 500	11 580 625,00	1,66
CARREFOUR	EUR	600 000	11 178 000,00	1,60
DANONE	EUR	221 000	12 665 510,00	1,82
DASSAULT SYST.	EUR	325 000	12 309 375,00	1,76
ESSILORLUXOTTICA	EUR	83 500	13 861 000,00	1,98
HERMES INTERNATIONAL	EUR	10 150	18 919 600,00	2,71
L'OREAL	EUR	45 000	18 506 250,00	2,65
LEGRAND SA	EUR	120 000	10 089 600,00	1,44
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	21 900	18 492 360,00	2,64
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	997 911	14 918 769,45	2,14
PERNOD RICARD	EUR	32 500	6 782 750,00	0,97
SAINT-GOBAIN	EUR	110 000	5 755 200,00	0,82
SANOFI	EUR	103 000	10 324 720,00	1,48
TOTALENERGIES SE	EUR	200 000	10 872 000,00	1,56
TOTAL FRANCE			212 628 808,69	30,43
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	40 750	10 720 012,43	1,53
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	135 000	4 499 550,00	0,65
TOTAL IRLANDE			15 219 562,43	2,18
PAYS-BAS				
HEINEKEN	EUR	90 000	8 915 400,00	1,28
TOTAL PAYS-BAS			8 915 400,00	1,28
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	70 500	9 011 676,34	1,29
UNILEVER PLC	EUR	272 000	12 971 680,00	1,86
TOTAL ROYAUME-UNI			21 983 356,34	3,15
SUISSE				
GIVAUDAN-REG	CHF	4 275	12 805 617,13	1,83

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NESTLE SA-REG	CHF	138 000	15 497 712,85	2,22
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	34 000	8 939 345,09	1,28
TOTAL SUISSE			37 242 675,07	5,33
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			328 384 656,99	47,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées			328 384 656,99	47,00
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	EUR	319	74 144 631,43	10,62
AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	EUR	32 098	71 465 234,06	10,23
CG NOUVELLE ASIE Z	EUR	9 000	7 354 800,00	1,06
LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	EUR	168 000	61 528 320,00	8,80
Lazard Actions Emergentes I	EUR	45	3 786 320,70	0,54
Lazard Alpha Europe A	EUR	6 000	4 179 060,00	0,59
LAZARD ALPHA EURO SRI I	EUR	7 000	4 129 930,00	0,60
LAZARD CAPITAL FI PVC EUR	EUR	500	888 180,00	0,12
LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C	EUR	17 500	6 217 050,00	0,89
LAZARD EURO CREDIT SRI RC EUR	EUR	2 883,15	3 849 639,54	0,55
LAZARD EURO MONEY MARKET	EUR	46,928	48 064 960,79	6,88
LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	EUR	860,762	3 864 941,89	0,55
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	EUR	12 444	24 737 552,04	3,54
LAZARD INVESTISSEMENT MICROCAPS	EUR	24 000	5 314 320,00	0,76
LAZARD JAPON A Act -A-	EUR	30 000	6 734 100,00	0,97
LAZARD SMALL CAPS EURO I	EUR	12 500	11 405 125,00	1,63
LAZARD SMALL CAPS FRANCE PART A	EUR	4 000	12 058 840,00	1,73
LAZARD WORLD INNOVATION IC	EUR	65 000	12 523 550,00	1,79
NORDEN SMALL TC	EUR	10 012,21	1 137 987,79	0,16
NORDEN SRI	EUR	28 000	6 654 480,00	0,95
TOTAL FRANCE			370 039 023,24	52,96
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			370 039 023,24	52,96
TOTAL Organismes de placement collectif			370 039 023,24	52,96
Titres mis en dépôt				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE TREASURY BILL ZCP 040523	EUR	500 000	498 803,87	0,07
FREN REP PRES ZCP 09-08-23	EUR	500 000	494 894,20	0,07
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			993 698,07	0,14
TOTAL Titres mis en dépôt			993 698,07	0,14
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0623	USD	225	675 652,35	0,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RY EURJPY 0623	JPY	40	2 766,34	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglé ou assimilé			678 418,69	0,10
TOTAL Engagements à terme fermes			678 418,69	0,10
TOTAL Instrument financier à terme			678 418,69	0,10
Appel de marge				
APPEL MARGE LAZARD	USD	-697 500	-641 999,17	-0,09
APPEL MARGE LAZARD	JPY	2 550 000	17 635,39	
TOTAL Appel de marge			-624 363,78	-0,09
Créances			499 962,25	0,07
Dettes			-955 376,51	-0,13
Comptes financiers			-314 710,57	-0,05
Actif net			698 701 308,38	100,00

Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D	EUR	207 797,886	227,49
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M	EUR	641 071,7189	15,22
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	EUR	1 317 016,806	487,21

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire			-0,05	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	2 697 216,56	EUR	12,98	EUR
TOTAL	2 697 216,56	EUR	12,93	EUR

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 10, avenue Percier – 75008 Paris
345 081 897 R.C.S. Paris

**RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES
PROPOSÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

-996 172,09 €	somme distribuable afférente au résultat.
38 760 195,63 €	somme distribuable afférente au plus ou moins-values nettes.

Et décide de leur affectation comme suit :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat

-1 060 119,14 €	capitalisation (pour Action C).
-53 350,31 €	distribution (pour Action D).
117 297,36 €	capitalisation (pour Action M).

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

35 524 829,57 €	capitalisation (pour Action C).
2 699 292,01 €	distribution (pour Action D).
2 075,45 €	plus et moins-values non distribuées (pour Action D).
536 074,05 €	capitalisation (pour Action M).

Pour l'action « D » : un dividende net de 12,98 € sera détaché.

7. ANNEXE(S)

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

Identifiant d'entité juridique : 969500T0830716L40754

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des bonnes pratiques de gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (EU) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques au plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**

Non

Il promouvait **des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien, qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 56,82% d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues

par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité à plusieurs niveaux :

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :
L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum dix indicateurs-clés pertinents par dimension.

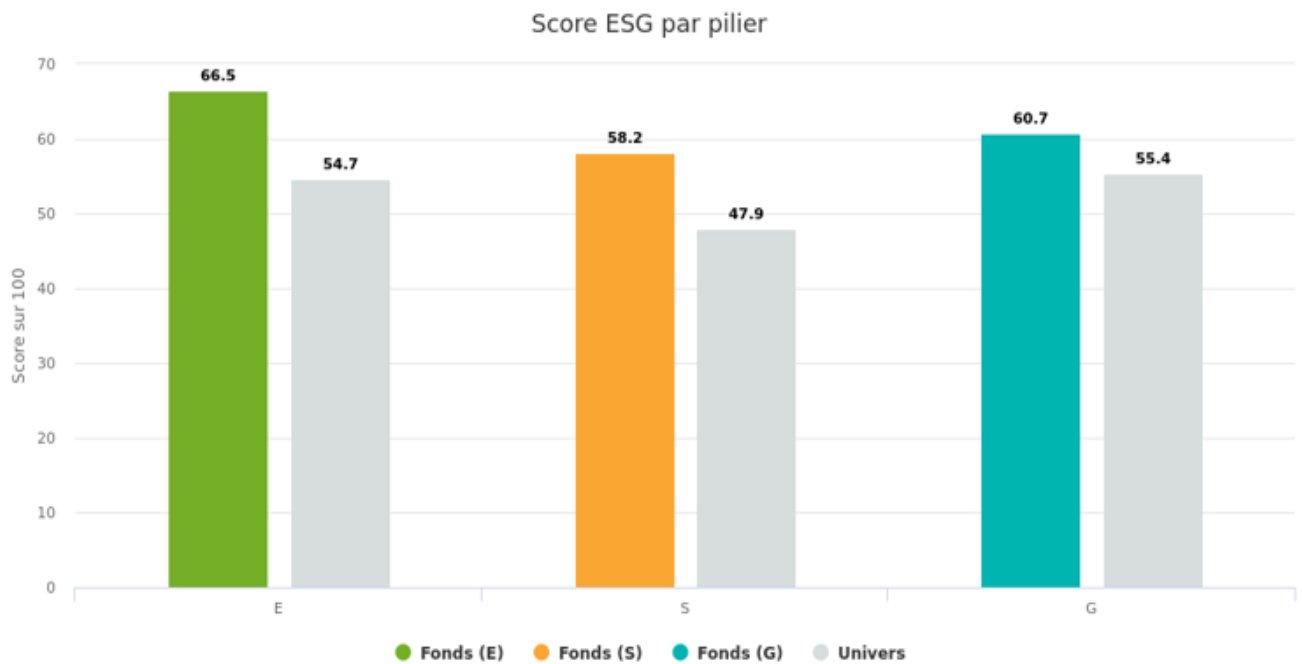
Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital (WACC) pour la gestion Actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire. Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externes :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence en utilisant les notations Moody's ESG Solutions (notations comprise entre 0 et 100)

Evolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
80% STOXX 600 + 20% S&P 500



● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La définition de l'investissement durable au sens du règlement SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale et sociale, qui ne portent pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et s'assure des principes de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Un objectif d'investissement durable est réalisé s'il y a validation de la contribution substantielle de l'indicateur correspondant, absence de préjudice aux autres indicateurs, et respect de principes de bonne gouvernance. La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils pour chaque indicateur cité ci-dessus.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M euros	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	13,07%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	17,69%
Augmentation température implicite en 2100	≤2°C	26,23%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	17,02%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	4,06%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	0,00%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	8,06%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	19,06%

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. En cas de couverture insuffisante de l'univers

d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés (tels que pour le PAI 12, recours à un indicateur portant sur l'attention à la diversité par le management). Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique « méthodologie de l'investissement durable ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux.

D'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG. De plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1. AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	OPC	11,76%	France

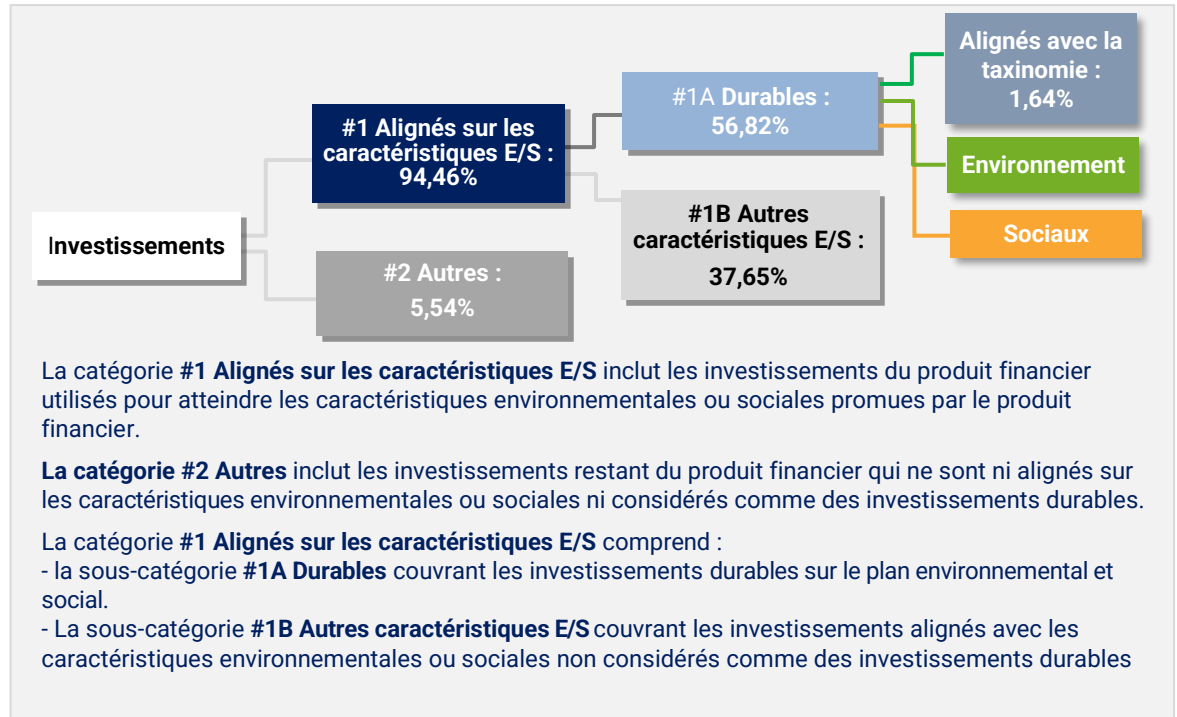
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
29/04/2022 au
31/03/2023

Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
2. AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	Activités financières et d'assurance	11,50%	France
3. LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	OPC	9,17%	France
4. OBJECTIF MONETAIRE EURO-B	OPC	3,63%	France
5. LOREAL	Industrie manufacturière	2,94%	France
6. LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	OPC	2,78%	France
7. HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	2,62%	France
8. LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Industrie manufacturière	2,48%	France
9. AIR LIQUIDE SA	Industrie manufacturière	2,38%	France
10. UNILEVER PLC	Industrie manufacturière	2,32%	Royaume-Uni



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

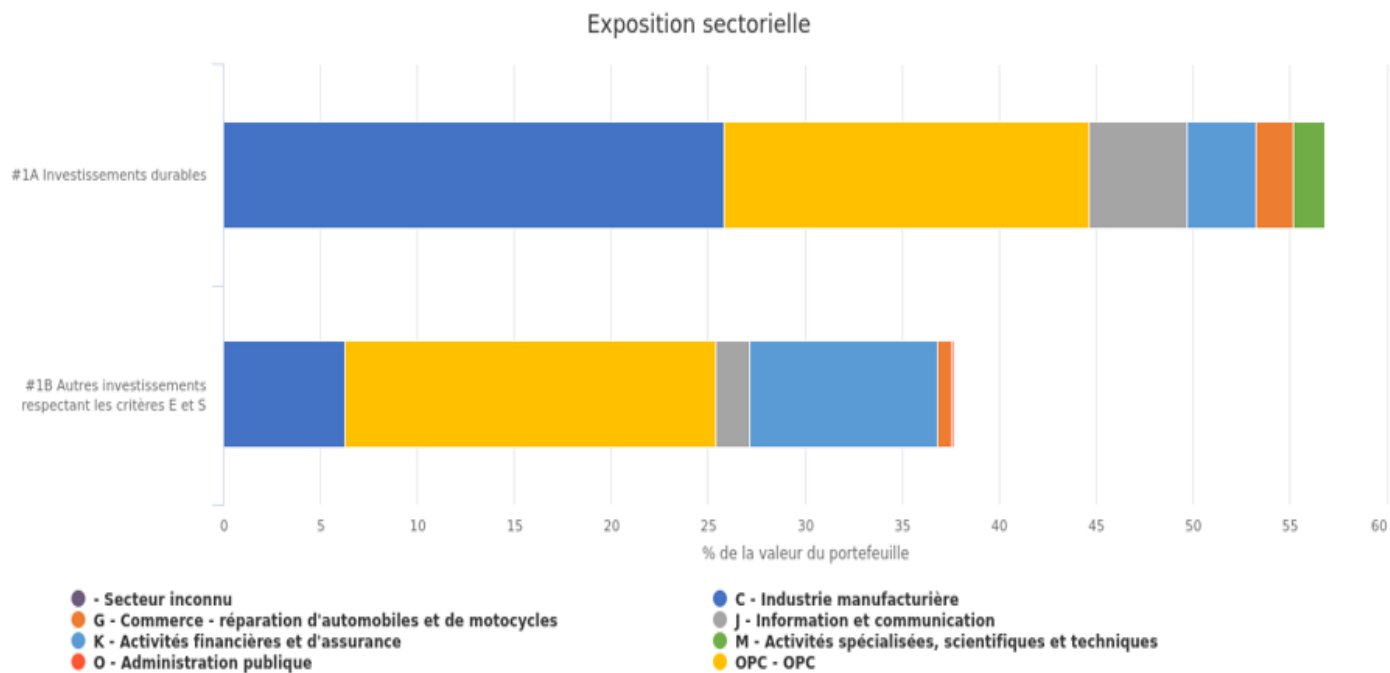


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Détail des investissements durables	
Rappel du poids des investissements durables en portefeuille	56,82%
Dont investissements durables E	35,71%
Dont investissements durables S	28,77%

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut, tout en ne portant pas préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative et en s'assurant de critères de bonne gouvernance. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 3,53% en moyenne sur la période.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Est-ce que le produit financier a investi dans les activités liées aux combustibles fossiles et/ou à l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités liées aux secteurs des combustibles fossiles et/ou de l'énergie nucléaire alignées avec la Taxinomie.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence**

Non Applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 35,69%

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 28,77%

Elle correspond à l'ensemble des activités réalisant un ou plusieurs objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 5,54%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, les éléments suivants ont été respectés :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;
- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total.
Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 94,46%.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions (notations comprise entre 0 et 100)

Un autre élément contraignant s'ajoute pour les OPC en portefeuille : la part d'OPC non Article 8 ou Article 9 SFDR dans le portefeuille ne dépasse pas 10% de l'actif total.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement et de votes, merci de vous référer aux rapports de vote et d'engagement, disponibles sur <https://www.lazardfreresgestion.fr>.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable.